



Arrêt maladie et congés payés

Par **Marco1**, le **06/05/2020** à **05:43**

Bonjour,rrrnJe suis en arrêt maladie du 13 avril au 12 mai 2020 inclus donc, à la base, je dois reprendre le travail le 13 mai mais j'avais posé des congés payés au mois de janvier du 04 mai au 18 mai 2020.rnrnMA question est de savoir si je dois reprendre le boulot après mes congés payés, donc le 18 mai 2020, vu que mes congés avait été acceptés, ou dois-je reprendre le 13 après mon arrêt maladie ? rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **06/05/2020** à **11:02**

Bonjour,rrrnVous pouvez:rrrn* téléphoner à l'employeur pour voir s'il n'est pas en train de crever et souhaiter le retour de son personnellrrrn* prendre vos congés acceptés, sachant que les jours de maladie ne seront pas décomptés de vos droitys.

Par **Marco1**, le **06/05/2020** à **13:00**

Bonjour tout d'abord merci pour votre réponse. Donc si j'ai bien compris je prend les 3 jour de vacance qui le reste et les 10 jours que je n'es pas pu prendre je les récupère je peux les posé plus tard.

Par **morobar**, le **06/05/2020** à **18:26**

C'est cela.
Mais de vous à moi, un petit coup de fil à l'employeur serait un signe d'implication, gratuit car vous pouvez toujours refuser de reprendre le travail.